



16ème législature

Question N° : 10758	De M. Thomas Rudigoz (Renaissance - Rhône)	Question écrite
Ministère interrogé > Intérieur et outre-mer		Ministère attributaire > Intérieur et outre-mer
Rubrique > sécurité des biens et des personnes	Tête d'analyse > Indisponibilité de l'hélicoptère de la sécurité civile « Dragon 69 »	Analyse > Indisponibilité de l'hélicoptère de la sécurité civile « Dragon 69 ».
Question publiée au JO le : 01/08/2023 Date de changement d'attribution : 12/01/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Thomas Rudigoz interroge M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur la présence pérenne d'un hélicoptère de type « Dragon 69 », à disposition de la base lyonnaise de la sécurité civile. Si un hélicoptère de substitution, en provenance de Clermont-Ferrand, a été mis à disposition dans le Rhône à partir du 16 juillet 2023 et ce, pour la période estivale, la pérennité de cette solution suscite toutefois des inquiétudes au sein du Service d'incendie et de secours du département du Rhône et de la Métropole de Lyon (SDMIS). Ces hélicoptères sont pourtant essentiels dans le cadre des missions relatives à l'aide médicale urgente, au transport des équipes spécialisées, dont certaines du SDMIS ont un périmètre zonal de compétences, ou pour les missions de reconnaissance lors des feux de végétation. Afin que la faculté du SDMIS à mener à bien des opérations de secours et plus particulièrement celles situées dans des zones isolées, ne soit pas compromise, il souhaiterait savoir s'il a programmé la mise à disposition d'un hélicoptère de type « Dragon » de façon pérenne dans le Rhône et, le cas échéant, sous quels délais et pour quelle durée.